



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la citoyenneté
de l'immigration et de l'intégration
Bureau des élections, des réglementations,
des associations et des missions de proximité

Grenoble, le 17/01/2024

Arrêté n° 38-2024-01-17-00003

**établissant la liste des journaux et des organes de presse en ligne habilités à
publier les annonces judiciaires et légales dans le département de l'Isère au titre de l'année 2024**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la Loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

VU la Loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le Décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU le Décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales, modifié par le décret n° 2022-1393 du 31 octobre 2022 ;

VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté n° 38-2023-12-18-00013 établissant la liste des journaux et des organes de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département de l'Isère au titre de l'année 2024

ARRÊTE

Article 1er : l'arrêté n° 38-2023-12-18-00013 établissant la liste des journaux et des organes de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département de l'Isère au titre de l'année 2024 est modifié comme suit :

« Article 1er : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 dans le département de l'Isère est établie comme suit :

Tél : 04 76 60 48 97

Mél : pref-bvd@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01

- **Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné**
6 avenue de l'Europe, 38100 GRENOBLE
- **Le Mémo de l'Isère**
6 avenue de l'Europe, 38000 GRENOBLE
- **L'Essor Isère**
3 rue de Pondichery -75015 PARIS
- **Le Dauphiné Libéré**
650 route de Valence, 38113 VEUREY VOROISE
- **Terre Dauphinoise**
34 rue du rocher de Lorzier, ZA Centr'Alp, 38430 MOIRANS

Article 2 : La liste des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 dans le département de l'Isère est établie comme suit :

- **affiches.fr**
6 avenue de l'Europe, 38100 GRENOBLE
- **actu.fr**
261 rue de Châteaugiron, 35051 RENNES
- **mesinfo.fr (l'Essor Isère)**
3 rue de Pondichery -75015 PARIS
- **lyoncapitale.fr**
51 avenue Foch 69006 LYON
- **ledauphine.com**
650 route de Valence 38913 VEUREY cedex
- **terredauphinoise.fr**
34 rue du rocher de Lorzier, ZA Centr'Alp, 38430 MOIRANS
- **placegrenet.fr**
31 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE
- **bfmtv.com**
2 rue du général Alain de Boissieu – 75015 PARIS

Le reste sans changement

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'État.

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Laurent SIMPLICIEN